



EHPAD Jean Périquier

Dossier d'Admission

Pour l'admission de Monsieur/Madame....., futur résident(e) de la Maison de Retraite « Jean Périquier », il est indispensable de constituer son dossier d'admission. Celui-ci doit être **complet** et conditionne l'entrée du résident dans l'établissement.

Voici la liste des pièces administratives à fournir :

- La carte d'identité du résident, en cours de validité
- La photocopie du livret de famille
- La carte vitale du résident et la copie de l'attestation de sécurité sociale,
- La carte Mutuelle (à défaut, nous vous conseillons vivement de souscrire à une mutuelle)
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile », exigible chaque année, à la date d'expiration.
- La copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition.
- Le décompte de tous les organismes de retraite.
- La copie de l'ordonnance de jugement dans le cas d'une protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)
- La carte d'ancien combattant ou de veuve de guerre, si le résident en est titulaire ;
- La dérogation de la COTOREP pour l'admission en Maison de retraite, si le résident a moins de 60 ans.
- Notification APA à domicile si bénéficiaire
- Contrat obsèques si pas de contrat soit en souscrire un soit nous communiquer les coordonnées des pompes funèbres habilitées à intervenir.